

Baccalauréat en enseignement professionnel - 7246

RESPONSABLE :

Bernard Harvey
819 762-0971 poste 2234

SCOLARITÉ :

120 crédits, Premier cycle

GRADES :

Bachelier en éducation

OBJECTIFS :

Devenir un enseignant compétent et professionnel. Plus précisément, le futur enseignant devra maîtriser les douze compétences suivantes : agir comme agent de transmission culturelle; communiquer dans la langue d'enseignement; concevoir des activités pédagogiques; piloter des situations d'enseignement; évaluer les compétences; gérer le fonctionnement du groupe-classe; intégrer des élèves en difficulté; intégrer les TIC; collaborer avec le milieu; travailler en équipe; poursuivre son développement professionnel; être professionnel. Ce programme permettra d'obtenir : une licence d'enseignement, après avoir complété 90 crédits de formation ainsi qu'un brevet d'enseignement, après avoir complété l'ensemble des 120 crédits. La licence et le brevet sont délivrés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce programme permet également de se diriger vers des études supérieures en éducation.

Le baccalauréat en enseignement professionnel s'adresse aux personnes qui enseignent dans les centres de formation professionnelle ainsi qu'aux personnes qui exercent actuellement un métier, une technique ou une profession depuis quelques années et qui désirent ou qui envisagent un jour d'enseigner ce métier dans le cadre de la formation professionnelle au secondaire. Comme il sera accessible sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue à l'aide des technologies de l'information et de la communication, un niveau de maîtrise approprié de ces dernières sera requis chez les étudiants.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) dans un champ correspondant à la formation professionnelle.

Les candidats déjà en exercice, à l'emploi d'un centre de formation professionnelle, qui répondent aux conditions d'admission seront admis directement. Les autres auront à se présenter à une entrevue.

Le candidat doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

Base études universitaires

Être titulaire d'un diplôme universitaire dans un champ correspondant à la formation professionnelle ou avoir entrepris un programme de baccalauréat dans un champ correspondant à la formation professionnelle.

Les candidats déjà en exercice, à l'emploi d'un centre de formation professionnelle, qui répondent aux conditions d'admission seront admis directement. Les autres auront à se présenter à une entrevue.

Le candidat doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

Base expérience

Être titulaire d'un DEP et avoir 21 ans.

Les candidats déjà en exercice, à l'emploi d'un centre de formation professionnelle, qui répondent aux conditions d'admission seront admis directement. Les autres auront à se présenter à une entrevue.

Le candidat doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Le programme prévoit une possibilité de reconnaissance des acquis des

compétences disciplinaires pouvant aller jusqu'à 27 crédits. Cette reconnaissance se fera dans le cadre du cours FEP0099 Bilan des acquis. Chaque étudiant aura, notamment, à élaborer un portfolio qui lui permettra de démontrer les compétences reliées à son métier ou à sa profession.

PLAN DE FORMATION :

LA FORMATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Douze cours obligatoires (36 crédits)

EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec (3 cr.)
EDU2017	Utilisation pédagogique des technologies médiatiques (3 cr.)
EDU2304	L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif (3 cr.)
EDU2429	Courants pédagogiques, andragogiques et histoire de l'éducation (3 cr.)
FEP0001	Approches pédagogiques et didactiques en formation professionnelle (3 cr.)
FEP0003	Collaboration au centre de formation et partenariat avec le milieu (3 cr.)
FEP0004	Évaluation des apprentissages et des compétences en formation professionnelle (3 cr.)
FEP0005	Gestion du groupe-classe en formation professionnelle (3 cr.)
FEP0006	L'insertion sociale et professionnelle (3 cr.)
FEP0007	Introduction à l'enseignement en formation professionnelle et technique (3 cr.)
FEP1001	Difficultés d'apprentissage et d'adaptation (3 cr.)
STS2002	Sciences, technologie et société (3 cr.)

Un cours parmi les suivants (3 crédits) :

FEP0010	Projet d'ingénierie pédagogique I (3 cr.)
---------	---

ou un cours au choix (3 crédits)

LA FORMATION DISCIPLINAIRE

Cette formation vise à consolider ou à enrichir les compétences liées au métier ou secteur d'enseignement suivant l'expérience et l'état des connaissances du candidat et selon l'évolution de la technologie, l'organisation du travail en entreprise et l'évolution de l'enseignement professionnel.

Douze cours obligatoires (30 crédits)

FEP0099	Bilan des acquis (3 cr.)
FEP0013	Activité de formation spécialisée I (3 cr.)
FEP0014	Activité de formation spécialisée II (3 cr.)
FEP0015	Activité de formation spécialisée III (3 cr.)
FEP0016	Activité de formation spécialisée IV (3 cr.)
FEP0017	Activité de formation spécialisée V (3 cr.)
FEP0018	Activité de formation spécialisée VI (3 cr.)
FEP0019	Activité de formation spécialisée VII (3 cr.)
FEP0020	Activité de formation spécialisée VIII (3 cr.)
FEP0037	Activité de formation spécialisée et plan de formation (1 cr.) (FEP0100)
FEP0038	Activité de formation spécialisée XVI (1 cr.) (FEP0037)
FEP0039	Activité de formation XVII (1 cr.) (FEP0037)
	12 crédits optionnels

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Deux cours obligatoires (6 crédits)

EDU1700	Éthique professionnelle en enseignement (3 cr.)
FEP0100	Bilan des acquis II (3 cr.) (FEP0099)
	9 crédits optionnels

LES STAGES

Quatre activités obligatoires de stages (24 crédits) qui se réalisent progressivement à différentes étapes de la formation.

FEP0051	Stage I : Insertion dans l'enseignement en formation professionnelle (3 cr.)
FEP0052	Stage II : Appropriation des compétences à l'enseignement en formation professionnelle (6 cr.) (FEP0051)
FEP0053	Stage III : Consolidation de l'enseignement des compétences du métier (6 cr.) (FEP0052)
FEP0054	Stage IV : Intégration et bilan des compétences (9 cr.)

Cours optionnels

Bloc A - La formation disciplinaire

Quatre cours parmi les suivants (12 crédits) :

FEP0022	Activité de formation spécialisée X (3 cr.)
FEP0023	Activité de formation spécialisée XI (3 cr.)
FEP0024	Activité de formation spécialisée XII (3 cr.)
FEP0025	Activité de formation spécialisée XIII (3 cr.)
FEP0036	Stage à l'étranger (3 cr.)

Bloc B - La formation complémentaire

Trois cours (9 crédits) parmi les suivants avec l'autorisation du directeur du programme et conformément à la politique relative à la maîtrise du français de l'UQAT :

EDU2530	Atelier d'efficacité cognitive (3 cr.) *
FEP0008	L'entreprise comme lieu de formation (3 cr.)
FEP0026	Activité de formation spécialisée XIV (3 cr.)
FEP0027	Activité de formation spécialisée XV (3 cr.)
FEP0040	La santé et la sécurité en enseignement professionnel (3 cr.)
FRA1125	Orthographe (3 cr.)
FRA1126	Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (3 cr.)
FRA3212	Développement des compétences langagière et métalangagière à l'oral (3 cr.)
SST1002	Sécurité industrielle (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Au premier trimestre de son admission, l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques (Test Épigram 2), qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français. Le seuil de réussite est établi à 60 %. Un échec à ce test diagnostique entraîne l'obligation de suivre le cours de mise à niveau FRA1125 Orthographe (3 crédits) à la session Automne I.

De plus, quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, l'étudiant a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 crédit), au cours de sa première année d'étude et selon la programmation déterminée par le Module des sciences de l'éducation. Ce cours est hors programme.

L'étudiant n'ayant pas respecté les deux obligations expliquées précédemment ne sera pas recommandé pour une passation du TECFÉE. Il sera rencontré par la direction du Module des sciences de l'éducation et assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année.

Après avoir réussi 24 crédits ou complété deux années (totalisant au moins 15 crédits) de fréquentation dans son programme, avec l'autorisation de la direction du Module, l'étudiant s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques (TECFÉE). Le seuil de réussite est établi à 55 % pour chacun des deux volets du test (rédaction et code linguistique). Il y a trois passations annuelles du TECFÉE. À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu à l'UQAT aux dates fixées par la direction du Module des sciences de l'éducation. L'autorisation de la direction du Module est requise pour chacune d'entre elles.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets lors de la première passation (si un volet du test est réussi, l'étudiant devra reprendre seulement le volet auquel il a échoué), la poursuite dans le programme est assujéti aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant 45 crédits ou le quatrième stage, excluant les équivalences en lien avec la compétence disciplinaire.

- L'étudiant qui n'y est pas parvenu sera assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du Module des sciences de l'éducation rencontrera l'étudiant pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, l'étudiant est suspendu de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, l'étudiant ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

À la suite d'un échec au test de certification, il y a obligation, par l'étudiant, d'avoir réussi le cours FRA1125 Orthographe et le cours FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire selon les difficultés rencontrées, afin d'être recommandé par le Module pour une autre passation du test de certification.

L'étudiant qui a obtenu un résultat inférieur à 50 % fera l'objet d'une attention particulière de la part du Module des sciences de l'éducation. Le responsable du programme le rencontrera individuellement en vue de l'aider à identifier des mesures particulières (suivi modulaire, tutorat).

NOTES :

RÈGLE PARTICULIÈRE RELATIVE À LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le candidat devra avoir acquis 3 000 heures d'expérience pertinente dans

l'exercice du métier pour, en fin de programme, se voir décerner le grade de bachelier et avoir accès au brevet d'enseignement.

OFFRE DE COURS

Le programme de baccalauréat en enseignement professionnel est offert à temps partiel. Certains cours sont offerts soit à distance sous une forme médiatisée et peuvent comporter un certain nombre de rencontres. D'autres peuvent être offerts en soirée ou les fins de semaine en formule intensive.

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Base d'expérience:

Une lettre d'emploi originale confirmant les 3 000 heures d'expérience pertinente au programme visé. (exigence du MELS pour l'obtention du brevet). Doit également fournir, en plus de son relevé de notes, une copie du diplôme obtenu.

EDU1100**Organisation de l'éducation au Québec**

Objectifs : Connaître la structure du système scolaire québécois et le rôle des principaux organismes liés au domaine de l'éducation. Connaître les lois et règlements régissant l'éducation. Comprendre les enjeux du système éducatif actuel à partir d'une analyse d'éléments historiques, politiques et sociologiques et être en mesure de porter un regard critique sur ces enjeux. Situer le rôle de l'enseignant face à diverses problématiques professionnelles. Développer des habiletés liées au traitement de l'information et à la pensée critique ; développer des attitudes permettant d'acquérir une plus grande culture sous divers plans.

Contenu : Vue d'ensemble du système scolaire québécois. Aperçu sociohistorique de son évolution. Lois et règlements. Structure et fonctionnement des commissions scolaires. Syndicalisme et profession enseignante. Débats et enjeux de l'éducation. Droits, rôles et obligations des élèves, des parents et des enseignants. École et vie d'établissement. Réformes et régimes pédagogiques au primaire et au secondaire. Réseaux collégial et universitaire. Enseignement professionnel et éducation aux adultes. L'évolution et le traitement des groupes minoritaires au sein d'une société pluraliste.

EDU1700**Éthique professionnelle en enseignement**

Objectifs : Réfléchir sur les valeurs éthiques à respecter dans l'exercice de la profession enseignante. Se construire une identité professionnelle éthiquement responsable. Objectiver sa pratique enseignante à partir des grandes théories des sciences humaines et sociales. Comprendre la onzième compétence du Référentiel des compétences professionnelles.

Contenu : Distinction de l'éthique, la morale, la déontologie. Panorama des auteurs classiques et contemporains en éthique. Objectivation de la pratique professionnelle en enseignement : origine sociale, conditions objectives, conditions subjectives et trajectoires de vie. Analyse réflexive, posture intellectuelle et identité professionnelle de l'enseignant. Habitus de l'enseignant, sens du jeu, sens pratique, formes de capital et champs de pratique. Biographie intellectuelle et construction de l'identité personnelle et professionnelle. Risques et limites de l'intervention éducative. Culture professionnelle et reconnaissance sociale.

EDU2017**Utilisation pédagogique des technologies médiatiques**

Objectifs : Développer des habiletés à utiliser les technologies de l'information à des fins d'apprentissage. Intégrer les technologies de l'information et des

communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel. Note : Ce cours n'en est pas un d'initiation à l'ordinateur mais est bien axé sur l'application pédagogique des TIC.

Contenu : Étude et expérimentation de l'utilisation de l'ordinateur à des fins d'apprentissage et de gestion de l'enseignement, avantages et limites des TIC dans l'enseignement. Enjeux. Évaluation de matériel éducatif : didacticiels, réseaux, etc. Partage et échange d'information via différentes formes de réseaux. Encadrement d'activités d'apprentissage exploitant les TIC.

EDU2304**L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif**

Objectifs : Comprendre le processus de développement de l'adolescent et de l'adulte. Situer ce processus dans le cadre de l'école comme agent important d'accompagnement de ce développement et de socialisation. Fournir un cadre de référence fonctionnel pour mieux maîtriser le processus d'enseignement-apprentissage au régulier et à l'éducation des adultes.

Contenu : Le développement et les changements qui interviennent à l'adolescence et à l'âge adulte : comment ils affectent le fonctionnement intellectuel, la croissance personnelle, le jugement moral et le comportement social. Problèmes reliés au développement du concept de soi, à la réussite scolaire, aux relations avec les autres et au développement des valeurs dans une société en mutation. Les effets sur le processus d'enseignement-apprentissage. L'école secondaire et l'éducation des adultes en tant qu'agents d'intégration sociale et de choix de carrière.

EDU2429**Courants pédagogiques, andragogiques et histoire de l'éducation**

Objectifs : Amener les futurs enseignants à se construire une compréhension critique et nuancée des conceptions éducatives et des cadres de référence qui ont soutenu ou qui soutiennent encore aujourd'hui l'activité éducative notamment en milieu scolaire et en éducation des adultes. Les amener à considérer les legs du passé éducatif dans la perspective d'une meilleure compréhension de l'évolution et de la situation actuelle du travail enseignant et de l'activité enseignante, du savoir des enseignants, des pédagogies, des conceptions de l'apprentissage, et des cadres de référence qui les sous-tendent, tant au secteur régulier qu'à l'éducation des adultes.

Contenu : À travers quelques bonds dans le temps, les futurs enseignants voient successivement les événements et les enjeux qui ont présidé à la naissance de l'enseignement, la naissance de l'école, la naissance de la

pédagogie et la critique de la tradition pédagogique par la pédagogie nouvelle. Par la suite, l'accent est mis sur la découverte et l'exemplification de quelques-uns des courants pédagogiques qui ont marqué le développement de l'acte éducatif en milieu scolaire, mais aussi la diversification des conceptions de l'éducation, de la pédagogie, de l'andragogie, de la pratique de l'enseignement et enfin, de l'apprentissage scolaire. Reprenant une typologie existante, il est notamment question des courants académiques, humanistes, spiritualistes, psychocognitivistes, sociocognitivistes, technologiques et sociaux.

EDU2530**Atelier d'efficience cognitive**

Objectifs : Permettre à l'étudiant d'actualiser son potentiel intellectuel et d'augmenter son efficience cognitive, de mieux connaître les processus cognitifs et affectifs en jeu dans l'acquisition de savoirs nouveaux et complexes, ainsi que dans la résolution de problèmes personnels et professionnels, d'apprendre à contrôler et ajuster ces processus (stratégies d'apprentissage et de résolution de problèmes, cognitives, affectives et métacognitives), et de découvrir et expérimenter des méthodes efficaces d'étude et de travail intellectuel.

Contenu : Le cerveau et le fonctionnement intellectuel: les processus cognitifs, métacognitifs, affectifs et motivationnels et leurs implications pour l'apprentissage et la résolution de problèmes (besoins, motivation, perception, mémoire, traitement des informations, prise de décision, application). Intelligence et efficience: éducation de l'intelligence et actualisation du potentiel intellectuel. Attribution, image de soi, sentiment de compétence et motivation face aux défis. Contrôle de l'impulsivité et gestion des blocages émotifs et intellectuels. Organisation, planification et gestion de son temps et de ses ressources. Fonctionnement de l'attention, de la concentration et de la mémoire et stratégies de mémorisation. Perception des données et stratégies d'observation et d'organisation des informations. Processus et stratégies de résolution de problèmes appliquées à l'apprentissage universitaire.

FEP0001**Approches pédagogiques et didactiques en formation professionnelle**

Objectifs : Identifier les principaux éléments de la didactique et développer la capacité de les traduire en enseignement professionnel. Amener les étudiants à s'approprier les formules pédagogiques applicables en formation professionnelle et à maîtriser celles qui sont les plus susceptibles de favoriser, chez leurs élèves, le développement des compétences énoncées dans les programmes de formation.

Contenu : Les éléments généraux de la didactique. Processus enseignement-apprentissage au regard

des programmes de formation professionnelle et des caractéristiques des élèves. Planification des activités enseignement-apprentissage. Approches, méthodes et moyens pédagogiques adaptés à l'enseignement professionnel. Analyse et utilisation de matériels didactiques appropriés. Typologie des compétences en formation professionnelle, formules pédagogiques applicables en enseignement professionnel (formule ou stratégie en alternance travail-études, pédagogie par projets, pédagogie par résolution de problèmes,...), rappel des principes sur lesquels ces formules s'appuient et les buts poursuivis. Développement et application de plans de cours en regard de formules pédagogiques favorables au développement des compétences du programme de formation.

FEP0003**Collaboration au centre de formation et partenariat avec le milieu**

Objectifs : Connaître et appliquer les principes et les facteurs qui régissent les relations interindividuelles et de groupe dans un contexte institutionnel de collaboration et de partenariat.

Contenu : Connaître et appliquer les principes et les facteurs qui régissent les relations interindividuelles et de groupe dans un contexte institutionnel de collaboration et de partenariat. Acquisition d'habiletés interpersonnelles, de compétences de base en intervention et en collaboration : coopération avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves à la réalisation des objectifs éducatifs de l'établissement scolaire. Développement des connaissances sur les aspects administratifs et pédagogiques des relations partenariales. Fonction et rôle des intervenants. Instrumentation appropriée : plan de formation, protocole, document de liaison, évaluation, etc. Applications aux activités de stage et d'alternance travail-études. Avantages et limites des partenariats.

FEP0004**Évaluation des apprentissages et des compétences en formation professionnelle**

Objectifs : Ce cours vise à ce que les étudiants à l'enseignement en formation professionnelle soient capables d'évaluer les apprentissages et les compétences des élèves, particulièrement dans le cadre de leurs spécialités respectives.

Contenu : Mesure et évaluation : principes et types d'évaluation. Taxonomie des objectifs pédagogiques. Principes d'évaluation formative des savoirs, savoir-faire, savoir-être et instrumentation. Évaluation formative, identification des difficultés d'apprentissage et modulation des démarches d'enseignement. Principes d'évaluation sommative et formative des apprentissages en regard d'objectifs de premier et de second niveau de comportement et de situation. Tableaux de spécification des programmes de formation à l'enseignement professionnel

et interprétation des critères de performance ou de participation. Tableau de planification (TAP). Types d'instruments de mesure pour l'évaluation des connaissances de la théorie et de la pratique du métier. Application des instruments existants et élaboration de nouveaux instruments pour évaluer aux plans formatif et sommatif les apprentissages et les compétences. Interprétation des résultats et établissements de bilans de formation. Utilisation de logiciels de gestion des apprentissages. Application d'une démarche de réflexion sur l'action afin d'amener les élèves à autoévaluer leurs apprentissages et compétences.

FEP0005

Gestion du groupe-classe en formation professionnelle

Objectifs : Ce cours vise à permettre à l'étudiant d'arriver à une compréhension globale des notions de discipline et de gestion de classe, ainsi qu'à une amorce de construction de sa propre théorie de ces deux notions; de prendre connaissance des différentes techniques en gestion de groupe-classe et d'être en mesure de les utiliser en enseignement professionnel.

Contenu : Notions de gestion de classe et de discipline sous un angle théorique et sous un angle expérimental. Évolution des différents modèles théoriques. Analyse du rapport que chacun entretient avec les notions de discipline, de pouvoir, d'autorité et de gestion de classe. Utilisation de systèmes informatisés servant à compiler et à communiquer des données en matière de gestion des comportements du groupe-classe. Élaboration, application et analyse d'un modèle personnalisé de gestion de la classe et de l'atelier. Conceptions personnelles de ces mêmes notions.

FEP0006

L'insertion sociale et professionnelle

Objectifs : Familiariser l'étudiant à la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes.

Contenu : Les différentes approches de l'insertion sociale et professionnelle. Évolution du marché du travail et de l'emploi. Notions de qualifications et de compétences en fonction du type d'emploi. L'école orientante et la préparation au marché du travail. Rôles du capital, de l'état, du milieu éducatif et des milieux de travail. Responsabilités des jeunes adultes face à leur insertion. Les organismes et les structures d'accueil.

FEP0007

Introduction à l'enseignement en formation professionnelle et technique

Objectifs : Se familiariser avec les éléments de l'enseignement en formation professionnelle.

Contenu : Programmes d'études et documents d'accompagnement, définition d'objectifs d'apprentissage et de compétences. Introduction à la planification des apprentissages : leçons

théoriques, travaux en atelier, éléments de gestion de classe en enseignement professionnel, éléments d'évaluation des apprentissages et des compétences, notions d'éthique professionnelle. Élaboration et application d'un scénario d'enseignement.

FEP0008

L'entreprise comme lieu de formation

Objectifs : Identifier des principes et appliquer des méthodes de formation qui régissent des activités qui se déroulent en entreprise.

Contenu : Fondements et modalités organisationnelles et pédagogiques de diverses formes d'activités de formation qui se déroulent en entreprise : simulation, travaux pratiques, formation en alternance, stage, systèmes d'apprentissage, etc. Politiques gouvernementales, intervention éducative en milieu de travail : préparation, suivi et évaluation. Rôle des principaux intervenants. Instrumentation didactique appropriée. Utilisation de logiciels et de didacticiels appropriés aux objets et situations de formation.

FEP0010

Projet d'ingénierie pédagogique I

Objectifs : Appliquer les connaissances et les compétences acquises dans les cours du programme à un projet spécifique d'intervention en enseignement professionnel.

Contenu : Concept de projet d'ingénierie pédagogique, principales étapes de préparation et d'évaluation. Rappel des connaissances acquises dans le programme (pédagogie, didactique, psychologie, etc.), méthodes de résolution de problèmes, définition d'une problématique, élaboration du projet, recherche, application de solutions et évaluation.

FEP0013

Activité de formation spécialisée I

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problème, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne

ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0014

Activité de formation spécialisée II

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problème, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0015

Activité de formation spécialisée III

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135

heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problème, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0016

Activité de formation spécialisée IV

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problème, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre

préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0024

Activité de formation spécialisée XII

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0025

Activité de formation spécialisée XIII

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences

techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0026

Activité de formation spécialisée XIV

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il

veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0027

Activité de formation spécialisée XV

Objectifs : L'activité de formation spécialisée d'une durée minimale de 45 heures d'enseignement ou de 135 heures d'apprentissage a pour but de fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Une telle activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Plus spécifiquement, dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; sélectionner une activité et un lieu de formation capable de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0036

Stage à l'étranger

Objectifs : Fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques, disciplinaires ou en matière de développement de matériels pédagogiques spécifiques à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline qui ne

peuvent s'acquérir ou se parfaire autrement qu'en effectuant un séjour à l'étranger dans l'une ou l'autre des catégories d'établissements suivants : un centre de formation professionnelle ou technique; une université ou un institut de formation d'enseignants en formation professionnelle; une entreprise.

Contenu : Le rapport décrit l'établissement dans son ensemble, sa finalité, ses opérations, son personnel et d'autres informations de ce genre. Le rapport décrit le problème à la base de la démarche de réalisation du stage, les buts et objectifs ainsi que les tâches accomplies en regard des objectifs visés. Ensuite, il explicite en quoi les activités accomplies viennent combler ou répondre aux besoins ou aux objectifs escomptés. En d'autres mots, cette partie du rapport explique en quoi cette activité a apporté une solution au problème de compétences, cerné au tout début de la démarche du stage. Le stagiaire présente un bilan de son expérience en y dégageant les points importants en matière d'enrichissement aux plans personnel et professionnel, en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0037

Activité de formation spécialisée et plan de formation

Objectifs : Élaborer, à la suite du cours bilan des acquis, un plan de formation et de perfectionnement des compétences dans le métier du candidat pour la suite de ses activités dans le cadre du baccalauréat en enseignement professionnel.

Contenu : Analyse du bilan des acquis et identification des compétences manquantes. Planification des activités de formation spécialisées. Une activité de formation spécialisée se définit par la nature technique, technologique ou scientifique de son contenu dont les liens avec la discipline ou le métier enseigné sont tout à fait évidents. Par conséquent, une telle activité peut être de l'ordre de la mise à niveau pour l'enseignant dont la reconnaissance d'acquis au plan de la connaissance du métier est inférieure à 30 crédits d'une part, ou, d'autre part, de l'ordre du perfectionnement pour celui dont cette reconnaissance est au moins égale à ce nombre de crédits.

FEP0038

Activité de formation spécialisée XVI

Objectifs : Fournir au stagiaire l'occasion d'acquérir ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Cette activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules

de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : Identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; Établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; Préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; Sélectionner une activité et un lieu de formation capables de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; Procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; Relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; Dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0039

Activité de formation XVII

Objectifs : Fournir au stagiaire l'occasion d'acquiescer ou de parfaire ses compétences techniques ou disciplinaires relatives à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline. Cette activité se réalise, non pas dans le but de permettre au stagiaire d'accomplir des tâches techniques qu'il maîtrise déjà, mais plutôt de lui permettre d'en maîtriser des nouvelles dont la pertinence disciplinaire est indiscutable. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant a le choix parmi diverses modalités qui s'avèrent les mieux appropriées dans les circonstances notamment les formules de stage en entreprise, de capsules de formation en centres spécialisés publics ou privés.

Contenu : Dans une démarche de résolution de problèmes, une telle activité vise à permettre à l'étudiant de : Identifier ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler en regard du métier ou de la discipline qu'il enseigne ou qu'il aura à enseigner; Établir un ordre de priorité de ses besoins de formation technique ou disciplinaire à combler; Préciser les besoins de formation qu'il veut combler par une activité; Sélectionner une activité et un lieu de formation capables de répondre à ses besoins de formation technique ou disciplinaire; Procéder à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences visées relativement à son métier ou à sa discipline; Relier et adapter le contenu acquis à la réalité québécoise relative à l'enseignement et à l'apprentissage de son métier ou de sa discipline; Dégager de ses réalisations un bilan des connaissances acquises et de son enrichissement professionnel et personnel en regard de sa profession d'enseignant dans le métier ou la discipline qui le concerne.

FEP0040

La santé et la sécurité en enseignement professionnel

Objectifs : Acquiescer des connaissances et des compétences en santé et sécurité du travail (SST) d'ordre général et d'ordre spécifique à son métier, dans la perspective de guider les élèves dans leur appropriation des savoirs de prévention. Situer les repères fondamentaux et les axes d'intelligibilité des savoirs de prévention en SST afin de rendre possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves notamment sur l'analyse des causes et l'identification de moyens de prévention. Établir des relations entre la pratique du métier et l'agir sécuritaire dans le parcours de formation comme dans l'exercice du métier. Identifier les facteurs favorisant le développement d'une culture collective de SST dans la pratique du métier assurant un environnement sain et sécuritaire. Développer sa pensée réflexive en matière de SST au regard des environnements d'apprentissage et de travail.

Contenu : Les approches de l'apprentissage de la SST : comportementale et développementale. Les approches novatrices de la SST : ergonomie de l'activité, sociologie du travail, psychodynamique, clinique de l'activité, psychopathologie du travail, didactique professionnelle, etc. Les niveaux de prévention en santé au travail au travail : à la source, entre la personne et la source, auprès des personnes exposées ou les niveaux de prévention en santé publique : primaire, secondaire, tertiaire. Gestion de la sous-traitance. Les approches proposées pour l'intégration de la SST dans la formation professionnelle : Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en santé et sécurité du travail dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques, communautés de pratique, etc.

FEP0051

Stage I : Insertion dans l'enseignement en formation professionnelle

Objectifs : Initier l'étudiant aux diverses dimensions de l'exercice de la profession enseignante en formation professionnelle et lui permettre de confirmer un choix de carrière.

Contenu : Aborder le référentiel des compétences à l'enseignement en formation professionnelle de façon concrète par l'observation de la relation pédagogique enseignant-élèves en contexte et la participation à la préparation d'activités d'enseignement d'apprentissage. Situer les différentes contributions que l'on peut apporter dans un centre de formation professionnelle et les exigences de la profession enseignante par l'exercice de l'enseignement avec son enseignant associé tout en s'initiant à la résolution de problèmes. Selon la situation et les acquis expérimentiels de l'étudiant, c'est-à-dire s'il est un candidat " aspirant " à l'enseignement, un enseignant débutant ou avec plusieurs années

d'expérience, l'approche des compétences et du niveau de maîtrise demandé sera ajustée et graduée pour en tenir compte dans leur analyse et leur progression.

FEP0052

Stage II : Appropriation des compétences à l'enseignement en formation professionnelle

Objectifs : S'approprier et comprendre le sens des compétences du référentiel du MEQ (2001) et s'engager dans un processus de développement professionnel.

Contenu : Le stage II permet à l'apprenant de s'approprier les compétences à l'enseignement, de prendre en charge des groupes classes et ainsi poursuivre son développement professionnel en enseignement. Pour réaliser ce stage, un guide oriente l'étudiant, l'enseignant associé et le conseiller de stage dans les étapes et le processus de développement professionnel. Un " portfolio " doit être déposé, à la fin du stage, afin de témoigner des compétences développées dans le cadre du stage. Le Portfolio du stage II comprend des fiches-outils pour rapporter les observations, les interventions, les problèmes résolus, l'analyse réflexive, l'évaluation de la progression des compétences de l'élève et pour attester le développement des compétences en enseignement chez le stagiaire. Selon la situation et les acquis expérimentiels de l'étudiant, c'est-à-dire s'il est un candidat " aspirant " à l'enseignement, un enseignant débutant ou avec plusieurs années d'expérience, l'approche des compétences et du niveau de maîtrise demandé sera ajustée et graduée pour en tenir compte dans leur analyse et leur progression.

FEP0053

Stage III : Consolidation de l'enseignement des compétences du métier

Objectifs : Permettre à l'étudiant d'approfondir ses compétences de l'enseignement du métier et sa maîtrise de l'ensemble du référentiel du MEQ.

Contenu : Centré sur le transfert de l'expertise du métier dans l'action de formation. L'actualisation des compétences du référentiel se fait particulièrement dans la conception et la préparation d'activités d'enseignement apprentissage tenant compte des difficultés d'apprentissage des élèves, l'analyse réflexive et la résolution de problèmes ainsi que l'évaluation de la progression des apprentissages des élèves. Le portfolio est aussi utilisé dans l'optique de favoriser l'évaluation de la progression des compétences du stagiaire. Selon la situation et les acquis expérimentiels de l'étudiant, c'est-à-dire s'il est un candidat " aspirant " à l'enseignement, un enseignant débutant ou avec plusieurs années d'expérience, l'approche des compétences et du niveau de maîtrise demandé sera ajustée et graduée pour en tenir compte dans leur analyse et leur progression.

FEP0054

Stage IV : Intégration et bilan des compétences

Objectifs : Le stage d'une durée de 9 semaines représente l'occasion d'effectuer un bilan des 12 compétences de formation à l'enseignement professionnel et d'être à même de proposer des pistes de formation continue. Ainsi, l'étudiant pourra alimenter le cours Bilan et prospective de formation réalisé en fin de programme.

Contenu : Amener le stagiaire à : poursuivre l'approfondissement des compétences de formation à l'enseignement professionnel; transférer les compétences acquises dans la supervision de stages en entreprise s'il y a lieu (en fonction des particularités du milieu du candidat); développer un projet particulier en fonction des métiers et des approches pédagogiques, Alternance Travail-Études, enseignement individualisé, stage en entreprise, etc.; analyser et évaluer le niveau de maîtrise des compétences à l'enseignement et les perspectives de développement professionnel; compléter le portfolio de son enseignement et proposer des pistes à réaliser dans l'avenir en vue de poursuivre le développement de ses compétences. Ce stage doit tenir compte également de la nature des projets envisagés par les étudiantes ou les étudiants. Selon la situation et les acquis expérimentiels de l'étudiant, c'est-à-dire s'il est un candidat " aspirant " à l'enseignement, un enseignant débutant ou avec plusieurs années d'expérience, l'approche des compétences et du niveau de maîtrise demandé sera ajustée et graduée pour en tenir compte dans leur analyse et leur progression.

FEP0099

Bilan des acquis

Objectifs : Établir un profil des compétences du candidat à partir de l'exercice de son métier.

Contenu : Analyse de son cheminement professionnel, de ses acquis de formation formels et informels, de ses expériences et de ses pratiques éducatives en regard des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour enseigner dans un secteur de la formation professionnelle. Établissement d'un portfolio pour la reconnaissance des acquis. Mise en preuve de ses réalisations personnelles et professionnelles.

FEP0100

Bilan des acquis II

Objectifs : À l'intérieur de son portfolio, corriger le profil de compétences de l'étudiant en lien avec l'exercice de son métier pour son évaluation subséquente par des spécialistes. Offrir un encadrement aux étudiants pour leur portfolio de reconnaissance des acquis. Règles et procédures d'attribution des équivalences. Développer une posture réflexive.

Contenu : Éléments fondamentaux pour la poursuite de l'analyse réflexive. En

collaboration avec des spécialistes du domaine, analyse du cheminement professionnel de l'étudiant à la lecture de son portfolio servant à la reconnaissance des acquis. Mise à l'épreuve des réalisations présentées, des compétences relatives au métier ainsi que des connaissances théoriques et pratiques. Présentation orale du candidat.

FEP1001

Difficultés d'apprentissage et d'adaptation

Objectifs : Se sensibiliser aux problématiques des personnes en difficulté sur les plans de l'apprentissage et de l'adaptation.

Contenu : Caractéristiques des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (élèves à risque, élèves ayant des troubles de comportement). Caractéristiques des élèves handicapés (déficience motrice, organique ou langagière, déficience intellectuelle et déficience visuelle ou auditive). Impact des caractéristiques de ces élèves sur leurs capacités d'apprentissage et sur leur développement aux plans scolaire et humain; sur les apprentissages spécifiques aux différents métiers, le soutien, le cas échéant, nécessaire à une telle formation. Introduction aux méthodes et aux moyens d'intervention pour favoriser le développement et maximiser les apprentissages chez ces personnes. Initiation aux programmes de formation spécifique relatifs aux difficultés et aux handicaps. Connaissance des services d'aide à ces élèves. Rôles et attitudes de l'enseignant qui reçoit ces élèves dans son groupe-classe. Connaissance des rôles des enseignants spécialisés et des autres intervenants des milieux scolaire et social ainsi que du milieu de travail face à l'intégration de ces personnes différentes.

FRA1125

Orthographe

Objectifs : Accroître les compétences de base de l'étudiant en orthographe lexicale (ou d'usage) et en orthographe grammaticale. Accroître ses compétences en ce qui a trait au système des règles générales pour l'orthographe des mots. Accroître ses compétences en morphologie en ce qui concerne le système des accords dans les groupes de mots et le système verbal (conjugaison). Comprendre et utiliser l'approche donneur-receveur dans les accords. Accroître la compétence métalinguistique en développant des stratégies de révision efficaces en vue de détecter, d'analyser, d'interpréter et de corriger les erreurs courantes liées à la non-application des règles en situation de production et de révision de textes. Utiliser efficacement la grammaire dite nouvelle et le dictionnaire de langue de façon à optimiser son rendement en révision et en rédaction de textes.

Contenu : Révision des principales difficultés du code orthographique. Graphies des mots en position initiale, à l'intérieur des mots et en position finale. Graphie des mots influencée par

l'orthographe anglaise et par la prononciation. Graphie des consonnes doubles, des noms singuliers terminés par -s, -x et -z et des noms employés toujours au pluriel. Graphies des homonymes et paronymes. Graphie des variantes graphiques en français de certains sons [o], [é], [è], [ou], etc. Traits d'union dans les mots composés. Signes orthographiques et abréviations. Approche donneur-receveur. Choix du nombre du nom ou du pronom. Systèmes d'accord en français : les accords dans le GN ; les accords régis par le sujet ; les accords régis par le CD. Conjugaison. Stratégies de révision de textes. Utilisation efficace de la grammaire dite nouvelle et du dictionnaire de langue.

FRA1126

Ponctuation, syntaxe et vocabulaire

Objectifs : Accroître les compétences linguistiques de base de l'étudiant en ce qui concerne les règles de ponctuation. Comprendre les classes de mots, les groupes syntaxiques et leurs fonctions et leur rôle en ponctuation. Comprendre la contribution de la ponctuation à l'organisation du texte. Accroître ses compétences dans le domaine de la syntaxe en développant sa capacité à appliquer les règles de construction de la phrase française. Comprendre la phrase en tant qu'unité syntaxique. Accroître les compétences lexicales de base de l'étudiant de façon à ce qu'il puisse enrichir son vocabulaire, notamment en utilisant des termes précis, appropriés et variés. L'amener à connaître et à utiliser les mots justes, pertinents et leur valeur d'emploi. Accroître sa compétence métalinguistique en développant des stratégies de révision efficaces en vue de détecter, d'analyser, d'interpréter et de corriger les impropriétés liées à la non-application des règles grammaticales (ponctuation, syntaxe, lexique) en situation de production et de révision de textes. Accroître sa compétence en analyse grammaticale. Utiliser efficacement la grammaire dite nouvelle et le dictionnaire de langue de façon à optimiser son rendement en révision et en rédaction de textes.

Contenu : Fonctions de la ponctuation dans l'organisation du texte. Classes de mots et fonctions des groupes et leur rôle dans la phrase en ce qui concerne la ponctuation et la syntaxe. Phrase en tant qu'unité syntaxique (types et formes). Révision des principales règles grammaticales (ponctuation, syntaxe, lexique) en vue de reconnaître les impropriétés en production et en révision de phrases, d'extraits de textes ou de textes. Signes de ponctuation. Choix et emploi du pronom relatif, de la préposition, du déterminant, du pronom, de la conjonction, des auxiliaires de conjugaison, du mode et du temps dans les subordonnées (concordance des temps). Précision, pertinence et variété du vocabulaire : synonymes, antonymes, paronymes, mots passe-partout, pléonasmes, répétitions, barbarismes, anglicismes et autres impropriétés lexicales ; synonymes, antonymes. Démarche d'analyse syntaxique pour réviser les erreurs de ponctuation et de syntaxe. Stratégies de révision de

textes. Utilisation efficace de la grammaire dite nouvelle et du dictionnaire de langue.

FRA3212

Développement des compétences langagière et métalangagière à l'oral

Objectifs : Développer chez l'étudiant des compétences langagières (linguistique, textuelle, communicative) et métalangagières à l'oral. L'amener à communiquer adéquatement dans différents contextes. L'amener à utiliser une variété de langue orale appropriée dans des contextes d'interaction. Développer chez lui un rapport conscient et volontaire à son propre comportement langagier. Amener l'étudiant à planifier et à mettre à l'essai des activités d'oral en contexte scolaire. Développer chez lui une attitude responsable face à la norme et aux variations langagières de l'oral en tant que futur professionnel de l'enseignement.

Contenu : Représentations initiales au sujet de l'oral et de son enseignement. Le processus de la communication orale. Concepts fondamentaux en communication orale (spécificités de l'oral, composantes, norme et variations langagières, genres oraux (polygéré et monogéré), techniques d'expression orale). Le langage non verbal. Composantes de la discussion en classe. Compétences langagières et métalangagières. Rôle du questionnement dans la construction des savoirs scolaires. Préparation d'une communication orale en contexte monogéré. Argumentation en contexte de classe (oral polygéré).

SST1002

Sécurité industrielle

Objectifs : Identifier les facteurs et les causes d'accidents dans le milieu de travail. Décrire la démarche par programme utilisée en sécurité du travail. Décrire et distinguer les principales techniques d'identification des risques d'accident. Utiliser les techniques d'analyse des accidents. Distinguer les types d'intervention en matière de prévention des accidents du travail. Décrire le processus d'élaboration et d'application d'un programme de prévention.

Contenu : Étude du concept d'accident. Statistiques des accidents. Explication de la démarche par programme appliquée à la sécurité. Inspection, enquête et analyse d'accidents, analyse sécuritaire des tâches, analyse statistique des accidents, analyse de risques. Stratégies d'intervention.

STS2002

Sciences, technologie et société

Objectifs : Dans une perspective interdisciplinaire, démystifier et/ou vulgariser les sciences et la technologie à partir d'exemples de l'activité humaine. Situer ces exemples sur le plan historique pour en retracer le contexte social. Analyser les enjeux que pose le développement des sciences et de la technologie dans la société contemporaine. Amorcer une réflexion

épistémologique relative au statut de la connaissance scientifique.

Contenu : Les problèmes du monde actuel et leurs situations dans un contexte historique. Les attentes de la société envers la science et la technologie. Étude d'exemples de développement scientifique et technologique ayant un impact sur la vie en société (santé, alimentation, machines, technologies de l'information et des communications...) selon trois axes : l'origine historique, les enjeux sociaux, l'apport sur les plans scientifique et technologique. Caractère social et politique des sciences. Construction de connaissances et progrès scientifique. Culture scientifique.